

## Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 7 avril 2023

Présents : Pascal THEVENOUX, Christophe RONGET, Thierry POUJOL, Béatrice BROUETTE, Hervé CHATEAU, Maxime DUCAROUGE, Ludovic GOGUE, Didier MAURICE, Laurent TALON, Ludovic TINET.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Xavier ANGLEYS à Hervé CHATEAU

Absents excusés : Françoise BICHARD, Pierre-Yves CAILLIATTE

Secrétaire de séance : Hervé CHATEAU

### A L'ORDRE DU JOUR

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 mars 2023.

#### **Vote des trois taxes**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2024.

\* Foncier bâti : 35.07 %

\* Foncier non bâti : 27 %

\* Taxe habitation : 13%

#### **Présentation et vote des budgets**

##### **1) Commune**

Vu la présentation faite devant la commission des finances le vendredi 7 avril,

Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 594 534.00 €

- Dépenses et recettes d'investissement 105 141.00 €

Détail des programmes du budget d'investissement

382 Mobilier maternelle

383 Borne incendie

384 Tracteur tondeuse

385 Portes salle polyvalente

386 Vitrine

387 Restaurant scolaire

388 Travaux maternelle

Après avoir entendu l'exposé détaillé,

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR

Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2023 en équilibre.

##### **2) Assainissement**

Vu la présentation faite devant la commission des finances le vendredi 7 avril,

Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes d'exploitation 24 959 €

- Dépenses et recettes d'investissement 936 268.50 €

Après avoir entendu l'exposé détaillé,  
Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR  
Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2023 en équilibre.

### **3) Lotissement du Vernay**

Vu la présentation faite devant la commission des finances le vendredi 7 avril,  
Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	12 440 €
- Dépenses et recettes d'investissement	0 €

Après avoir entendu l'exposé détaillé,  
Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR  
Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2023 en équilibre.

### **4) Hôtel du Port**

Vu la présentation faite devant la commission des finances le vendredi 7 avril,  
Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	90 298 €
- Dépenses et recettes d'investissement	40 892 €

Après avoir entendu l'exposé détaillé,  
Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR  
Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2023 en équilibre.

## **Emprunt : réajustement de l'emprunt**

**Emprunt** Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Aqua-prêt d'un montant total de 100 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de de la réhabilitation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration

Pour le financement de ces opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 100 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : PSPL Aqua-prêt**

**Montant : 100 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 3 mois**

**Durée d'amortissement : 40 ans**

**Périodicité des échéances : trimestrielles**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Déduit**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire cet emprunt et à signer tout document s'y rapportant.

## **Subventions :**

### **Demandes de subventions et plan de financement**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la solidarité départementale ainsi que le fond de concours de la communauté de communes.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Achat tracteur tondeuse	25 333.33€	Conseil Départemental	5 000€
		Communauté de Communes	10 280 €
		Autofinancement de la commune	10 053.33€
Total	25 333.33€	Total	25 333.33€

## **Demandes de subventions et plan de financement**

### **Choix des entreprises**

Le Conseil Municipal après étude des devis décide de retenir les entreprises suivantes :

Pour le mobilier maternelle : la société PGDIS pour un montant de 2 244.72€ HT, 2 693.66€ TTC

Pour la borne incendie : le SIVOM pour un montant de 1 991.14€ HT, 2 389.37€ TTC

Pour le tracteur tondeuse la société JOBERT pour un montant de 25 333.33€ HT, 30 400.00€ TTC

Pour les portes de la salle polyvalente : la société POTIER pour un montant de 6 385€ HT, 7 662€ TTC

Pour la vitrine : la société DIRECT SIGNALETIQUE pour un montant de 664.50€ HT, 797.40€ TTC

Pour le restaurant scolaire : la société KLEMENCZAK (peinture) pour un montant de 1511€ TTC ; la société EQUIPEMENT PRO (charriot et meuble de rangement) pour un montant de 579.98€ HT, 695.98€ TTC

Pour les travaux à la maternelle : KLEMENCZAK (peinture) pour un montant de 4117.20€ TTC ; la société DUCELLIER (sols) pour un montant de 3 703.98€ HT, 4 444.78€ TTC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis et commander le matériel et les travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le du fonds de concours de la communauté de communes.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Travaux école	7 821.18€	Communauté de Communes	9 601€
Portes salle des fêtes	6 385.00€		
Mobilier scolaire	2 244.72€	Autofinancement de la commune	9 605.38€
Restaurant scolaire	2 090.98€		
Vitrine	664.50€		
Total	19 206.38€	Total	19 206.38€

## **Personnel : appel à candidature pour le poste de BNSSA**

**Dates d'ouvertures de la baignade :** Le Conseil Municipal fixe les dates d'ouvertures de la baignade au plan d'eau communal du 1 juillet au 27 août tous les jours de 14h30 à 18h30 sous réserve de l'obtention d'une qualité de l'eau favorable.

**Création d'un poste de BNSSA :** Les dates d'ouvertures de la baignade ayant été fixées, il est nécessaire de créer un contrat pour accroissement d'activité pour un agent contractuel à durée déterminée du 1 juillet au 27 août à hauteur de 5 heures par jour.

Le Conseil Municipal avec 11 voix pour autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour trouver un surveillant de baignade.

## **Questions diverses**

**Hôtel restaurant :** Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire a sollicité l'agence LABILLE IMMOBILIER pour prendre à la vente l'immeuble hôtel restaurant. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer auprès de cette agence un contrat d'exclusivité pour une efficacité optimum.